

# Mandat du comité



Modifié le 09/03/2023



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

# TABLE DES MATIÈRES

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	1
PRÉFACE - POLITIQUE SUR LES COMITÉS EFFICACES	10
COMITÉS DU CONSEIL LÉGISLATIF	11
1. Comité d'accessibilité	11
1.1. Supervision	11
1.2. Généralités	12
1.3. Responsabilités	12
1.4. Adhésion	12
1.5. Réunions	12
1.6. Quorum	13
1.7. Rapports	13
1.8. Directives de nomination pour les membres généraux	13
2. Comité chargé de logements étudiants abordables	13
2.1. Supervision	13
2.2. Généralités	13
2.3. Responsabilités	13
2.4. Adhésion	14
2.6. Réunions	15
2.7. Quorum	15
2.8. Rapports	15
3. Comité des affaires noires	15
3.1. Supervision	15
3.2. Général	15
3.2.1. Mandat	15



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

3.3. Responsabilités	16
3.4. Adhésion	16
3.4.1. Modifications de l'adhésion	17
3.4.2. Directives de nomination pour les membres généraux	17
3.5. Réunions	17
3.6. Quorum	17
3.7. Rapports	17
4. Comité des clubs	18
4.1. Supervision	18
4.2. Généralités	18
4.3 Responsabilités	18
4.4. Adhésion	18
4.5. Réunions	19
4.6. Quorum	19
4.7. Rapports	19
5. Comité d'engagement communautaire	19
5.1. Supervision	19
5.2. Généralités	19
5.3. Responsabilités	19
5.4. Adhésion	20
5.5. Réunions	20
5.6. Quorum	20
5.7. Rapports	20
5.8. Spécificités du comité	20
5.8.1. Qualifications	20
6. Comité d'environnement	21
6.1. Supervision	21
6.2. Généralités	21
6.3. Responsabilités	21



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

6.4. Adhésion	21
6.5. Réunions	21
6.6. Quorum	22
6.7. Rapports	22
6.8. Spécificités du comité	22
6.8.1. Financement	22
7. Comité d'équité	22
7.1. Supervision	22
7.2. Généralités	22
7.3. Responsabilités	22
7.4. Adhésion	23
7.5. Réunions	23
7.6. Quorum	23
7.7. Rapports	23
7.8. Spécificités du comité	23
7.8.1. Directives de nomination pour les membres généraux	23
8. Comité des affaires externes	24
9. Comité des affaires francophones	25
9.1. Supervision	25
9.2. Généralités	25
9.3. Responsabilités	26
9.4. Adhésion	26
9.5. Réunions	26
9.6. Quorum	26
9.7. Rapports	26
9.8. Spécificités du comité	26
10. Comité de financement	27
10.1. Supervision	27
10.2. Généralités	27



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

10.3. Responsabilités	27
10.4. Adhésion	28
10.5. Réunions	28
10.6. Quorum	28
10.7. Rapports	28
10.8. Spécificités du comité	28
10.8.1. Membres consultés	28
10.8.2. Responsabilités des membres	29
10.8.3. Radiation des membres	29
10.8.4. Droits de vote	30
10.8.5. Ratification par le conseil législatif	30
11. Comité du genre et à la sexualité	30
11.1. Supervision	30
11.2. Généralités	30
11.2.1. Mandat	30
11.3. Responsabilités	31
11.4. Adhésion	31
11.4.1. Modifications de l'adhésion	32
11.4.2. Directives de nomination pour les membres généraux	32
11.5. Réunions	32
11.6. Quorum	32
11.7. Rapports	33
12. Comité des affaires autochtones	33
12.1. Supervision	33
12.2. Généralités	33
12.3. Responsabilités	33
12.4. Adhésion	34
12.5. Réunions	34
12.6. Quorum	34



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

12.7. Rapports	34
13. Comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque	34
13.1. Supervision	34
13.2. Généralités	35
13.3. Responsabilités	35
13.4. Adhésion	35
13.5. Réunions	35
13.6. Quorum	36
13.7. Rapports	36
13.8. Spécificités du comité	36
13.8.1. Représentation des facultés	36
13.8.2. Périodes d'attribution	36
13.8.3. Appel à candidatures	36
13.8.4. Radiation de membres	36
14. Comité de santé mentale	37
14.1. Supervision	37
14.2. Généralités	37
14.2.1. Plan à long terme	37
14.3. Responsabilités	37
14.4. Adhésion	38
14.5. Réunions	38
14.6. Quorum	38
14.7. Rapports	38
14.8. Spécificités du comité	38
14.8.1. Sous-comité de plaidoyer	38
14.8.2. Sous-comité de sensibilisation	39
15. Comité des services	39
15.1. Supervision	39
15.2. Généralités	39



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

15.3. Fonctions	39
15.4. Adhésion	40
15.5. Réunions	40
15.6. Quorum	40
15.7. Rapports	40
16. comité d'évaluation des services	40
16.1. Supervision	40
16.2. Généralités	40
16.3. Responsabilités	40
16.4. Adhésion	41
16.5. Réunions	41
16.6. Quorum.	41
16.7. Rapports	41
17. Comité de direction	42
17.1. Supervision	42
17.2. Généralités	42
17.3. Responsabilités	42
17.4. Adhésion	42
17.5. Réunions	42
17.6. Quorum	42
17.7. Rapports	43
17.8. Spécificités du comité	43
17.8.1. Membres consultés	43
17.8.2. Sous-comités	43
17.8.3. Sélection des conseils	43
18. Réseau de programmation de l'Association étudiante (SSPN)	43
18.1. Supervision	43
18.2. Généralités	44
18.3. Responsabilités	44



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

18.4. Adhésion	44
18.5. Réunions	44
18.6. Quorum	44
18.7. Rapports	45
COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	45
19. Comité de responsabilité	45
19.1. Supervision	45
19.2. Généralités	45
19.3. Responsabilités	45
19.4. Adhésion	46
19.5. Réunions	46
19.6. Quorum	46
19.7. Rapports	47
19.8. Spécificités du comité	47
19.8.1. Recrutement	47
20. Comité de finance	47
20.1. Supervision	47
20.2. Généralités	47
20.3. Responsabilités	47
20.4. Adhésion	48
20.5. Réunions	48
20.6. Quorum	48
20.7. Rapports	48
21. Comité pour la politique sur la violence sexuelle et genrée	48
21.1. Supervision	48
21.2. Généralités	49
21.3. Responsabilités	49
21.4. Confidentialité	49
21.5. Adhésion	49



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

21.6. Formation obligatoire	50
21.7. Réunions	50
21.8. Rapports	50
22. Comité de réforme de la gouvernance	51
22.1. Supervision	51
22.2. Généralités	51
22.3. Responsabilités	51
22.4. Adhésion	51
22.5. Réunions	52
22.6. Engagement communautaire et collaboration structurelle	52
22.6.1. Engagement communautaire	52
22.6.2. Collaboration structurelle	52
22.7. Quorum	53
22.7.1. Comité	53
22.8. Rapports	53
23. Comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires	53
23.1. Supervision	53
23.2. Généralités	53
23.3. Fonctions	53
23.4. Adhésion	54
23.5. Réunions	54
23.6. Quorum	54
23.7. Rapports	54
23.8. Spécificités du comité	54
23.8.1. Membres consultés	54
23.8.2. Modifications importantes du régime	54
24. Comité des ressources humaines (RH)	55
24.1. Supervision	55
24.2. Généralités	55



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

24.3. Responsabilités	55
24.4. Adhésion	56
24.5. Réunion	56
24.6. Quorum	56
24.7. Rapports	56
24.8. Spécificités du comité	56
25. Comité de nomination	56
25.1. Supervision	56
25.2. Généralités	56
25.3. Responsabilités	57
25.4. Adhésion	57
25.5. Réunions	57
25.6. Quorum	57
25.7. Rapports	57
25.8. Spécificités du comité	58
25.8.1. Sélection pour les entrevues	58
25.8.2. Entrevues	58
25.8.3. Sélection finale	58
25.8.4. Disponibilité des membres	58
25.8.5. Participation par voie technique	58
25.8.6. Représentation diversifiée	58
25.8.7. Conflits d'intérêts	59
25.8.8. Recrutement	59
26. Comité de l'Association étudiante de l'Université McGill pour le maintien des opérations et l'avancement stratégique (SSAMMOSA)	59
26.1. Supervision	59
26.2. Généralités	59
26.3. Responsabilités	59
26.4. Adhésion	60



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

26.4.1. Modifications de l'adhésion	60
26.5. Réunions	60
26.5.1. Assemblées extraordinaires	60
26.6. Quorum	61
26.7. Rapports	61
26.8. Spécificités du comité	61
26.8.1. Recrutement	61
26.8.2. Modifications du plan directeur de l'AÉUM	61
26.8.3. Représentations des clubs et des services	61
26.8.4. Postes vacants	62



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

# PRÉFACE — POLITIQUE SUR LES COMITÉS EFFICACES

Par le biais de la création de comités efficaces et efficients dans le cadre de l'AEUM, la préface suivante décrit la composition de base de tous les comités de l'AEUM et leur structure. Tous les comités de l'AEUM auront les composantes suivantes pour leur composition :

- a. Un membre dirigeant de l'AEUM au sein du comité (sauf dans les situations où un membre dirigeant présent va à l'encontre des prémisses du comité)
- b. Un membre du personnel étudiant de l'AEUM dans un rôle de leadership au sein du comité
- c. Au moins un membre-conseil de l'AEUM (s'il s'agit d'un comité relevant du conseil législatif) ou au moins un membre de la direction qui ne fait pas partie de l'exécutif de l'AEUM (s'il s'agit d'un comité relevant du conseil d'administration)

Les comités de l'AEUM ont les attentes suivantes au cours de l'année universitaire :

- a. Un comité de l'AEUM fera rapport au moins une fois au cours de l'année à son organe respectif
- b. Un comité de l'AEUM fera des recommandations (le cas échéant) relativement à son mandat à la fin de chaque année universitaire
- c. Un comité de l'AEUM soumettra un rapport de sortie mettant en évidence le travail effectué dans l'année à des fins de documentation
- d. Un comité de l'AEUM traitant de questions externes a la responsabilité de réserver des sièges aux groupes étudiants qui travaillent sur des sujets similaires, tels que déterminés par les présidences des comités entrants et sortants au début de chaque année universitaire
- e. La présidence d'un comité de l'AEUM traitant de questions externes a la responsabilité d'engager un dialogue avec les groupes qui travaillent sur des sujets similaires tout au long de l'année afin d'amplifier le travail effectué par ces groupes



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- i. Un comité de l'AÉUM traitant de questions externes qui a accès à une partie d'un fonds de l'AÉUM peut utiliser ce financement à la fois pour ses propres activités et pour la co-crédation d'initiatives avec d'autres groupes étudiants engagés dans des travaux similaires

Conformément à ces principes, nous espérons construire des comités solides pour l'Association qui se construisent année après année.

# COMITÉS DU CONSEIL LÉGISLATIF

## 1. Comité d'accessibilité

### 1.1. Supervision

Le comité d'accessibilité sera un comité permanent du conseil législatif.

### 1.2. Généralités

Le comité d'accessibilité fera face à l'inaccessibilité et au capacitisme historiques et continus sur le campus par le biais d'un engagement actif et de l'éducation du public, d'une manière compatible avec les politiques pertinentes de l'Association.

### 1.3. Responsabilités

Le comité d'accessibilité :

- a. mener des activités de sensibilisation auprès des membres du corps étudiant handicapés et servir de forum de discussion et d'espace plus sûr pour que ces derniers puissent partager leurs expériences;
- b. favoriser une compréhension du modèle social du handicap et des obstacles systémiques à la participation, y compris les facteurs physiques, comportementaux, sociaux et autres, qui contribuent à l'expérience du handicap;
- c. conseiller la commission à l'accessibilité et l'AÉUM sur les questions d'accessibilité, y compris les recommandations visant à remédier à l'inaccessibilité;
- d. organiser des événements pour plaider et promouvoir l'accessibilité sur le campus;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- e. collaborer avec d'autres groupes et bureaux pertinents sur le campus et dans la communauté;
- f. surveiller la conformité de l'AÉUM à ses politiques et plans en matière d'accessibilité;
- g. examiner le mandat du comité sur l'accessibilité et faire des recommandations, chaque année.

### 1.4. Adhésion

Le comité d'accessibilité sera composé de :

- a. la commission à l'accessibilité (présidence du comité, sans droit de vote);
- b. la vice-présidence (vie étudiante) (sans droit de vote);
- c. la vice-présidence (affaires universitaires) (sans droit de vote);
- d. deux (2) personnes-conseils;
- e. pas moins de cinq (5) membres en général, sélectionnés à l'issue d'un processus de candidature mené par la commission à l'accessibilité;
- f. la direction des ressources humaines de l'AÉUM (sans droit de vote).

### 1.5. Réunions

Le comité d'accessibilité se réunira toutes les deux semaines à moins qu'une exception ne soit faite par la commission à l'accessibilité

### 1.6. Quorum

Le quorum pour les réunions de la commission de l'accessibilité sera la majorité simple des membres votants. Le quorum ne peut être atteint que si la vice-présidence (vie étudiante) ou une commission à l'accessibilité sont présentes à la réunion.

1.6.1. Le quorum ne sera nécessaire que pour exercer les fonctions formelles de gouvernance du comité. Si le comité n'atteint pas le quorum, la commission à l'accessibilité peut choisir de tenir une réunion, peu importe.

### 1.7. Rapports

Le comité d'accessibilité fera rapport au conseil législatif au moins une fois par semestre



## Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

## Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 1.8. Directives de nomination pour les membres généraux

La personne candidate doit avoir une expérience de travail avec l'accessibilité ou la conception universelle. Elle doit également posséder une connaissance démontrable de l'accessibilité et du modèle social du handicap qui respecte l'esprit des politiques pertinentes de l'Association.

# 2. Comité chargé de logements étudiants abordables

## 2.1. Supervision

Le comité chargé de logements étudiants abordables est un comité du conseil législatif.

## 2.2. Généralités

Le comité chargé de logements étudiants abordables explorera les moyens de sécuriser et de promouvoir le logement étudiant abordable, ainsi que de conseiller les entités promotrices sur les priorités des membres du corps étudiant en matière de logement, et de les conseiller sur les priorités des membres du corps étudiant en matière d'aménagement et de conception du logement.

## 2.3. Responsabilités

Le comité chargé de logements étudiants abordables doit :

- a. mener des recherches adéquates sur les problèmes liés au logement dans la ville de Montréal;
- b. planifier des séances de consultation avec les membres du corps étudiant et les groupes étudiants pour mieux comprendre leurs souhaits et leurs besoins en matière de logement;
- c. plaider en faveur du développement de logements abordables et sociaux, des droits des locataires, des conditions de vie sanitaires et de la démobilitation du marché du logement;
- d. assurer la liaison avec l'*Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant* (UTILE) et d'autres groupes visant des options de logement abordables, à la fois pour planifier les constructions et pour contribuer à la conception des constructions.
  - i. Un membre du comité chargé de logements étudiants abordables, élu parmi ses membres, siégera aux organes directeurs d'UTILE pour orienter son



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

approche afin d'aider à garantir un logement abordable pour les membres du corps étudiant.

- e. informer régulièrement le corps étudiant, les membres du public et d'autres acteurs pertinents sur les questions de logement en cours, y compris, mais sans s'y limiter, la financiarisation du marché, l'embourgeoisement, l'identification, les droits des locataires et les protections uniques du logement au Québec;
  - i. en plus de fournir des informations, ces séances doivent servir à fournir aux personnes participantes des outils et des idées tangibles pour lutter contre les phénomènes de logement problématiques et pour promouvoir des options plus durables;
  - ii. ces séances doivent être coordonnées avec la clinique d'information juridique de McGill et d'autres organisations dans la mesure du possible (HOJO, ACORN, FRAPRU, POPIR, etc.);
- f. promouvoir les options de logement abordable existantes auprès du corps étudiant en collaboration avec le département des communications de l'AEUM;
- g. se coordonner avec la vice-présidence (finances) et le comité des finances de l'AEUM pour s'assurer que l'AEUM n'est pas investi dans des fiducies de placement immobilier et d'autres sociétés travaillant activement à financiariser le marché du logement;
  - i. plaider de la même manière pour que l'Université McGill se désinvestisse de ces entreprises;
- h. coordonner avec les membres dirigeants et le personnel de l'AEUM pour s'assurer que l'AEUM ne fait pas la promotion d'options de logement qui sont inaccessibles (comme Campus 1 MTL) ou qui favorisent l'embourgeoisement, et plaider pour des options de logement plus durables, y compris dans les résidences de l'Université McGill.

## 2.4. Adhésion

Le comité chargé de logements étudiants abordables se compose de :

- a. la commission aux affaires communautaires (présidence);
- b. la vice-présidence (affaires externes) (sans droit de vote);
- c. deux (2) personnes-conseils;
- d. deux (2) membres généraux;
- e. une représentation du conseil interrésidence;
- f. une représentation hors campus de COMunity;
- g. une représentation d'ECOLE;
- h. un membre de l'école d'urbanisme;
- i. un membre du programme d'études urbaines;
- j. la vice-présidence (finances);



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- k. la direction du bâtiment de l'AÉUM (sans droit de vote).

## 2.6. Réunions

Le comité chargé de logements étudiants abordables se réunit toutes les deux semaines, à moins que des questions spéciales ne soient portées à l'attention des membres du comité. Le comité recevra un préavis d'une semaine complète avant la convocation d'une réunion extraordinaire.

## 2.7. Quorum

Le comité chargé de logements étudiants abordables est la majorité simple des membres votants.

## 2.8. Rapports

Le comité chargé de logements étudiants abordables fera rapport au conseil législatif une fois par semestre sur l'avancement de ses travaux.

# 3. Comité des affaires noires

## 3.1. Supervision

Le comité des affaires noires sera un comité du conseil législatif.

## 3.2. Général

Le comité des affaires noires sera confronté aux inégalités historiques et actuelles à l'Université par le biais d'un plaidoyer institutionnel sur la gouvernance et les politiques, ainsi que d'un engagement actif et d'une éducation publique, d'une manière compatible avec les politiques pertinentes de l'Association.

### 3.2.1. Mandat

1. Le comité des affaires noires servira de forum pour unir les représentations de chaque groupe étudiant noir et de chaque association s'adressant aux membres du corps étudiant de premier cycle.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

2. Le comité des affaires noires favorisera une meilleure communication et collaboration entre ces groupes, afin de rationaliser leur travail et d'éviter les redondances.
3. Le comité des affaires noires sera principalement chargé d'accroître la visibilité institutionnelle et de plaider en faveur d'une représentation et de services accrus pour les membres du corps étudiant noirs.
4. Le comité des affaires noires créera un environnement sûr pour que ces derniers puissent exprimer leurs idées et leurs préoccupations concernant l'Association et l'Université.

### 3.3. Responsabilités

Le comité des affaires noires doit :

- a. favoriser une compréhension de l'équité noire en tant que processus actif par lequel les individus, les institutions et les cultures reconnaissent les préjugés et l'oppression historiques et actuels;
- b. déconstruire ces préjugés et cette oppression;
- c. prendre des mesures proactives pour remettre en question les actions, les attitudes et les hypothèses qui contribuent à ces systèmes;
- d. conseiller l'AEUM, ses organes directeurs et son personnel sur les questions relatives aux membres du corps étudiant noirs;
- e. défendre et faire avancer les questions concernant les membres du corps étudiant noirs sur le campus en :
  - i. connectant et facilitant la coopération entre l'Association, tous les membres du groupe de travail des affaires noires, y compris, mais sans s'y limiter, le réseau de la communauté étudiante noire, la société des étudiants caraïbes, la société des étudiants africains et l'Association des étudiant-e-s en droit;
  - ii. sollicitant les commentaires des membres du corps étudiant concernant le rôle de l'Association dans l'amélioration de la vie étudiante noire à McGill;
  - iii. surveillant la conformité de l'Association à ses politiques et plans relatifs aux affaires noires;
  - iv. identifiant et faisant des recommandations politiques et institutionnelles pour résoudre les problèmes plus larges affectant les communautés noires sur le campus, dans la communauté de Montréal et au Canada.
- f. identifier et fournir des conseils pour résoudre les problèmes des membres du corps étudiant noirs au sein de l'AEUM, sur le campus et dans la communauté du grand Montréal;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- g. examiner le mandat du comité des affaires noires et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 3.4. Adhésion

Le comité des affaires noires sera composé des membres suivants :

- a. la commission aux affaires noires (présidence du comité, sans droit de vote) ;
- b. la vice-présidence (affaires externes) (sans droit de vote) ;
- c. la vice-présidence (affaires universitaires, sans droit de vote) ;
- d. une (1) personne-conseil ;
- e. au moins une (1) représentation de chaque groupe étudiant noir intéressé, tel que déterminé par la commission aux affaires noires ;
- f. six (6) membres généraux ;
- g. la direction du bâtiment de l'AEUM (sans droit de vote).

#### 3.4.1. Modifications de l'adhésion

Le comité des affaires noires peut modifier sa composition à sa discrétion afin de remplir son mandat de représenter et de dialoguer avec les membres du corps étudiant et les groupes noirs.

#### 3.4.2. Directives de nomination pour les membres généraux

- a. Les groupes étudiants noirs seront responsables de la sélection de leurs représentations selon leurs propres processus internes.
- b. Les membres généraux siégeront pour des mandats fixes d'un an, après quoi ils pourront être invités à conserver leur poste à la discrétion de la commission aux affaires noires.
- c. Si l'un des six (6) sièges réservés aux membres généraux devient vacant, les membres auront la possibilité de postuler pour siéger au comité des affaires noires au début du mandat d'automne.
- d. La commission aux affaires noires sera chargée de nommer ces candidatures sur la base de critères fixés par le comité avant la fin du mandat d'hiver.

### 3.5. Réunions

Le comité des affaires noires se réunira toutes les deux semaines, à moins qu'une exception ne soit faite par la commission aux affaires noires.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 3.6. Quorum

Le quorum pour les réunions du comité des affaires noires sera la majorité simple de ses membres.

### 3.7. Rapports

Le comité des affaires noires fera rapport au conseil législatif et au conseil d'administration une fois par semestre.

## 4. Comité des clubs

### 4.1. Supervision

Le comité des clubs est un comité du conseil législatif.

### 4.2. Généralités

La responsabilité principale du comité des clubs sera l'examen et l'approbation des demandes de statut de club intérimaire, des demandes de statut de club complet et des amendements constitutionnels du club conformément aux règlements internes des groupes étudiants. Il sert également d'organe consultatif pour l'amélioration des politiques relatives aux clubs de l'Association.

### 4.3 Responsabilités

Le comité des clubs doit :

- a. examiner et faire des recommandations pour l'approbation des demandes de statut de club intérimaire et de statut de club complet d'une manière conforme aux règlements internes des groupes étudiants;
- b. examiner et faire des recommandations pour l'approbation des modifications proposées aux constitutions des clubs;
- c. faire des recommandations à la vice-présidence (vie étudiante) sur les politiques relatives aux clubs;
- d. examiner le matériel des ateliers des clubs et les modules de base et faire des recommandations à la vice-présidence (finances) en ce qui concerne ces informations;
- e. examiner le mandat du comité et faire des recommandations à la fin de l'année.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 4.4. Adhésion

Le comité des clubs est composé de :

- a. la coordination administrative des clubs (présidence, sans droit de vote) ;
- b. la vice-présidence (vie étudiante) ;
- c. la vice-présidence (finance) ;
- d. deux (2) représentations des clubs au conseil législatif ;
- e. une (1) personne-conseil représentant le conseil de premier cycle ;
- f. une (1) représentation des membres dirigeants des clubs et services de l'Association ;
- g. un (1) membre général ;
- h. Jusqu'à deux (2) personnes-conseils supplémentaires ;
- i. la coordination des clubs et des services de l'AEUM (sans droit de vote).

### 4.5. Réunions

Toutes les réunions du comité des clubs se tiennent à huis clos, à moins que le comité ne décide par un vote des deux tiers (2/3) d'entrer en session publique. Le comité des clubs se réunira chaque semaine, à moins qu'une exception ne soit faite par la coordination administrative des clubs ou la vice-présidence (vie étudiante).

### 4.6. Quorum

Le quorum du comité des clubs est constitué d'une majorité simple des membres votants, avec au moins un membre dirigeant présent (c.-à-d. la vice-présidence [vie étudiante] ou la vice-présidence [finances]).

### 4.7. Rapports

La coordination administrative des clubs doit faire rapport au conseil législatif chaque fois qu'il y a des changements au statut des groupes étudiants qui nécessitent l'approbation du conseil législatif conformément aux règlements internes des groupes étudiants.

## 5. Comité d'engagement communautaire

### 5.1. Supervision

Le comité d'engagement communautaire est un comité du conseil législatif.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 5.2. Généralités

Le comité d'engagement communautaire sera chargé de tirer parti des liens de l'AEUM avec les organisations communautaires locales pour planifier des séries d'événements et mettre en relation les membres du corps étudiant de McGill lorsque cela est possible.

## 5.3. Responsabilités

Le comité d'engagement communautaire doit :

- a. planifier des événements qui favorisent la participation des membres du corps étudiant dans les communautés de la grande région de Montréal et améliorer les relations entre les membres du corps étudiant de McGill et les personnes qui résident de manière permanente dans le quartier Milton-Parc;
- b. travailler avec des organisations telles que Vie sur le campus et engagement, les services aux membres du corps étudiant, les succursales et les initiatives d'engagement communautaire étudiants afin de relier davantage les membres du corps étudiant de McGill aux organisations communautaires locales;
- c. examiner le mandat du comité d'engagement communautaire et faire des recommandations à la fin de l'année.

## 5.4. Adhésion

Le comité d'engagement communautaire se compose de :

- a. la commission à l'engagement communautaire (présidence du comité);
- b. la vice-présidence (affaires externes);
- c. la commission aux affaires communautaires;
- d. une représentation du conseil interrésidence;
- e. deux (2) personnes-conseils;
- f. une (1) représentation de chaque groupe ou comité étudiant de premier cycle en engagement communautaire;
- g. quatre (4) membres généraux;
- h. Gestionnaire des communications de l'AEUM (sans droit de vote).

## 5.5. Réunions

Le comité d'engagement communautaire se réunit toutes les deux semaines.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 5.6. Quorum

Le quorum du comité d'engagement communautaire est constitué à la majorité simple des membres votants.

## 5.7. Rapports

Le comité d'engagement communautaire fait rapport deux fois par an au conseil législatif, lors de la troisième réunion de chaque semestre.

## 5.8. Spécificités du comité

### 5.8.1. Qualifications

Les membres du comité d'engagement communautaire doivent avoir :

- a. une connaissance des organismes communautaires montréalais et un intérêt pour la justice sociale;
- b. le bilinguisme fonctionnel est un atout solide.

## 6. Comité d'environnement

### 6.1. Supervision

Le comité d'environnement est un comité du conseil législatif.

### 6.2. Généralités

Le comité d'environnement sert d'organe représentatif de tous les groupes environnementaux de l'Université, qu'ils soient ou non directement affiliés à l'Association.

### 6.3. Responsabilités

Le comité d'environnement est chargé de la coordination de tous les projets de l'Association liés à la durabilité, y compris, mais sans s'y limiter :

- a. initiatives au sein du William Shatner University Centre et d'autres propriétés de l'AÉUM;
- b. financement de projets par des sources tierces;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- c. participation à des campagnes provinciales, fédérales et internationales liées à la durabilité environnementale;
- d. communication avec le Bureau du développement durable de McGill;
- e. examen du mandat du comité et recommandations à la fin de l'année.

## 6.4. Adhésion

Le comité de l'environnement se compose de :

- a. la ou les commissions à la durabilité (présidences de comité);
- b. la présidence de l'AÉUM;
- c. une (1) personne-conseil;
- d. un minimum de cinq (5) membres généraux;
- e. une (1) représentation de chaque groupe étudiant de premier cycle en environnement, tel que déterminé par la ou les commissions à la durabilité;
- f. la direction générale de l'AÉUM (sans droit de vote).

## 6.5. Réunions

Le comité d'environnement se réunira une fois par semaine, à moins qu'une exception ne soit faite par la ou les commissions de durabilité.

## 6.6. Quorum

Le quorum du comité d'environnement est la majorité simple des membres votants.

## 6.7. Rapports

Le comité d'environnement fera rapport à l'antépénultième réunion du conseil législatif chaque semestre.

## 6.8. Spécificités du comité

### 6.8.1. Financement

Le comité d'environnement a accès à une partie des frais liés à l'environnement afin d'atteindre ses objectifs, conformément aux règlements internes des finances.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

# 7. Comité d'équité

## 7.1. Supervision

Le comité d'équité est un comité du conseil législatif.

## 7.2. Généralités

Le comité d'équité doit faire face aux inégalités historiques et actuelles à l'Université par le biais d'un engagement actif et de l'éducation du public, d'une manière compatible avec les politiques pertinentes de l'Association.

## 7.3. Responsabilités

Le comité d'équité doit :

- a. favoriser une compréhension de l'équité en tant que processus actif par lequel les individus, les institutions et les cultures reconnaissent les préjugés et l'oppression historiques et actuels, déconstruisent ces préjugés et cette oppression et prennent des mesures proactives pour contester les actions, les attitudes et les hypothèses qui contribuent à ces systèmes;
- b. conseiller la vice-présidence (affaires universitaires) et le conseil législatif sur les questions relatives à l'équité étudiante;
- c. organiser des événements pour plaider et faire avancer les questions concernant l'équité sur le campus;
- d. collaborer avec d'autres groupes et bureaux qui traitent d'équité sur le campus;
- e. surveiller la conformité de l'Association à ses politiques et plans en ce qui concerne les questions d'équité;
- f. souligner et fournir des conseils sur la façon de traiter les questions d'équité à l'AEUM et sur le campus;
- g. examiner le mandat du comité d'équité et faire des recommandations à la fin de l'année.

## 7.4. Adhésion

Le comité est composé :

- a. les commissions à l'équité (coprésidences du comité);
- b. la vice-présidence (affaires universitaires);
- c. une (1) personne-conseil;
- d. cinq (5) à huit (8) membres généraux, sélectionnés à l'issue d'un processus de candidature mené par les commissions à l'équité;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- e. la direction des ressources humaines de l'AEUM (sans droit de vote).

## 7.5. Réunions

Le comité d'équité se réunira mensuellement, à moins qu'une exception ne soit faite par les commissions à l'équité.

## 7.6. Quorum

Le quorum du comité d'équité est la majorité simple des membres votants. Le quorum ne peut être atteint que si la vice-présidence (affaires universitaires) ou une commission à l'équité sont présentes à la réunion.

## 7.7. Rapports

Le comité d'équité fera rapport à l'avant-dernière réunion du conseil législatif chaque semestre.

## 7.8. Spécificités du comité

### 7.8.1. Directives de nomination pour les membres généraux

- a. La personne candidate doit avoir de l'expérience en matière d'équité ou de justice sociale. Elle doit également posséder une connaissance démontrable de l'équité et de la justice sociale qui respecte l'esprit des politiques pertinentes de l'Association.

## 8. Comité des affaires externes

### 8.1. Supervision

Le comité des affaires externes sera un comité du conseil législatif.

### 8.2. Généralités

Le comité des affaires externes sera confronté aux inégalités historiques et actuelles, ainsi qu'aux initiatives de justice sociale à l'Université et au-delà, par le biais d'un plaidoyer institutionnel et gouvernemental sur la gouvernance et les politiques, d'un engagement actif et de l'éducation du public, d'une manière compatible avec les politiques pertinentes de l'Association. Le comité est



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

également chargé de veiller à ce que les intérêts et les besoins des membres de l'Association soient adéquatement représentés dans le portefeuille des affaires externes.

## 8.3. Responsabilités

- a. Conseiller la vice-présidence (affaires externes) sur les questions d'actualité relatives à son portefeuille
- b. Soutenir et mobiliser pour les campagnes de l'AÉUM relatives aux questions externes, y compris, mais sans s'y limiter, la politique d'éducation postsecondaire, les questions environnementales et les questions de droits de la personne.
- c. Examiner et faire des recommandations sur les affiliations de l'AÉUM avec les associations étudiantes provinciales, fédérales ou internationales.
- d. Recommander les positions de l'AÉUM sur les questions relatives à la politique des frais de scolarité et de l'éducation, aux questions de justice environnementale et sociale et à d'autres événements actuels pertinents.
- e. Effectuer de la recherche sur les questions liées aux mandats et aux campagnes des affaires externes
- f. Définir les priorités budgétaires pour les budgets des affaires externes et des campagnes.
- g. Prendre en charge d'autres projets jugés appropriés par la vice-présidence (affaires externes).
- h. Veiller à ce que toute l'équipe des affaires externes soit tenue responsable de l'accomplissement des tâches prescrites et documenter l'accomplissement de ces tâches pour assurer la mémoire institutionnelle pour les futurs membres de l'AÉUM.

## 8.4. Adhésion

Le comité des affaires externes se compose des membres suivants :

- a. Une ou les deux commissions aux affaires externes (présidence du comité, sans droit de vote);
- b. la vice-présidence (affaires externes) (sans droit de vote);
- c. deux (2) personnes-conseils;
- d. au moins une (1) représentation de chaque groupe de campagne politique associé;
- e. deux (2) membres généraux;
- f. la vice-présidence (affaires externes) de chaque faculté et association scolaire étudiante de premier cycle, ainsi que l'association départementale si elle est intéressée;
- g. direction de la gouvernance (sans droit de vote)



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 8.4.1. Modifications de l'adhésion

Le comité des affaires externes peut modifier sa composition à sa discrétion afin de remplir son mandat.

## 8.5. Réunions

Le comité des affaires externes se réunira mensuellement à moins qu'une exception ne soit faite par la commission aux affaires externes. Le comité recevra un préavis d'une semaine complète avant la convocation d'une réunion extraordinaire.

## 8.6. Quorum

Le quorum pour les réunions du comité des affaires externes sera la majorité simple de ses membres actifs.

## 8.7. Rapports

La commission des affaires externes fera rapport au conseil législatif une fois par semestre.

# 9. Comité des affaires francophones

## 9.1. Supervision

Le comité des affaires francophones est un comité du conseil législatif.

## 9.2. Généralités

Le comité des affaires francophones servira de forum pour unir les représentations de chaque groupe étudiant francophone et de chaque association s'adressant aux membres du corps étudiant de premier cycle. Le comité des affaires francophones favorisera une meilleure communication et collaboration entre ces groupes, afin de rationaliser leur travail et d'éviter les redondances. Le comité servira d'espace de plaidoyer pour les droits universitaires des membres du corps étudiant francophones et aidera à créer un sentiment de communauté pour ces derniers.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 9.3. Responsabilités

Le comité des affaires francophones doit :

- a. planifier et exécuter des initiatives pour rendre McGill et l'AÉUM plus accessibles et attrayants pour les membres du corps étudiant francophones;
- b. promouvoir la riche diversité culturelle du monde francophone à travers des événements s'adressant à la fois aux membres du corps étudiant francophones et non francophones;
- c. défendre les droits universitaires des membres du corps étudiant francophones;
- d. examiner le mandat du comité des affaires francophones et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 9.4. Adhésion

Le comité des affaires francophones se compose de :

- a. la commission aux affaires francophones (présidence, sans droit de vote);
- b. la vice-présidence (affaires externes);**
- c. deux (2) personnes-conseils;
- d. deux (2) membres généraux;
- e. une (1) représentation de chaque association ou groupe étudiant francophone de premier cycle, tel que déterminé par la commission aux affaires francophones;
- f. la personne traductrice de l'AÉUM (sans droit de vote).

### 9.5. Réunions

Le comité des affaires francophones se réunira au moins une fois par mois (soit un minimum de quatre réunions) pendant les semestres d'automne et d'hiver.

### 9.6. Quorum

Le quorum du comité des affaires francophones est la majorité simple des membres votants.

### 9.7. Rapports

Le comité des affaires francophones fera rapport deux fois par an au conseil législatif, lors de l'antépénultième réunion de chaque semestre.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 9.8. Spécificités du comité

**9.8.1.** Les représentations de chaque groupe étudiant francophone sur le campus seront sélectionnées et invitées au comité par la commission aux affaires francophones, au cours des deux (2) premières semaines de septembre.

**9.8.2.** Les groupes étudiants francophones sur le campus peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des associations départementales de premier cycle, des journaux dirigés par des membres du corps étudiant ou d'autres publications, et des groupes d'intérêt (p. ex. clubs de lecture, clubs de théâtre, groupes d'improvisation, etc.).

**9.8.3.** Les candidatures pour les membres en général seront affichées en ligne dans les deux (2) premières semaines de septembre, et les personnes candidates seront sélectionnées par la commission aux affaires francophones.

## 10. Comité de financement

### 10.1. Supervision

Le comité de financement est un comité du conseil législatif.

### 10.2. Généralités

Le comité de financement est responsable du décaissement des frais suivants :

- a. les frais de vie du campus;
- b. une partie des frais d'environnement (tel que mentionné dans les règlements internes des finances, qui ne précisent pas la répartition de cette partie allouée au comité de financement);
- c. les frais d'ambassade;
- d. les frais du fonds des clubs;
- e. une partie des frais d'espaces (tels que mentionnés dans les règlements internes des finances);
- f. les frais de bienfaisance;
- g. une partie des frais d'équité (une partie de ces frais est utilisée pour couvrir le déficit annuel du comité d'équité);
- h. une partie des frais de santé mentale (tel que mentionné dans les règlements internes des finances);
- i. le fonds des prix de mérite de l'AÉUM.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 10.3. Responsabilités

Le comité de financement doit :

- a. affecter des fonds au nom du conseil législatif à partir des frais susmentionnés, d'une manière compatible avec les règlements internes en ce qui concerne les frais, en particulier les règlements internes des finances;
- b. se réunir à la discrétion de la présidence du comité pour s'assurer que les demandes sont traitées en temps opportun;
- c. organiser un référendum sur les frais en cas de frais arrivant à expiration ou faire rapport au conseil sur les raisons pour lesquelles le comité a décidé de ne pas organiser de référendum pour des frais arrivant à terme;
- d. examiner et recommander les bénéficiaires du prix de mérite de l'AEUM au conseil législatif;
- e. examiner le mandat et les règlements internes du comité de financement et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 10.4. Adhésion

Le comité de financement se compose de :

- a. la commission au financement, (présidence) (sans droit de vote);
- b. la vice-présidence (finance);
- c. la vice-présidence (vie étudiante);
- d. trois (3) personnes-conseils;
- e. un (1) membre de la direction qui ne fait pas partie de l'exécutif;
- f. quatre (4) membres généraux;
- g. personne au contrôle adjointe de l'AEUM (sans droit de vote).

### 10.5. Réunions

Toutes les réunions du comité de financement se tiennent à huis clos, à moins que le comité ne décide par un vote des deux tiers (2/3) d'entrer en session publique. Le comité de financement se réunira une fois par semaine, à moins qu'une exception ne soit faite par la commission au financement.

### 10.6. Quorum

Le quorum pour le comité de financement est d'au moins trois (3) membres votants.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 10.7. Rapports

Le comité de financement informera le conseil législatif du solde des fonds lors de la dernière réunion du conseil législatif pour le semestre d'automne et de la troisième réunion du semestre d'hiver. Ces mises à jour figureront dans la section des rapports de l'ordre du jour; il s'agit d'un document composé uniquement des soldes des comptes. Le Comité de financement fournira un rapport officiel lors de l'avant-dernière réunion du conseil législatif au cours du semestre d'hiver.

## 10.8. Spécificités du comité

### 10.8.1. Membres consultés

Les membres suivants sont consultés sur les demandes relevant de leur compétence :

- a. la commission des clubs pour les demandes de fonds des clubs;
- b. la ou les commissions de durabilité pour les demandes de frais d'environnement;
- c. la commission à l'engagement communautaire pour les demandes de frais d'engagement communautaire;
- d. la ou les commissions à la santé mentale pour les demandes de frais de santé mentale;
- e. la commission à l'équité pour les demandes de commission d'équité;
- f. une (1) personne dirigeante du conseil de première année pour les demandes de frais du conseil de première année;
- g. les commissions des clubs, de durabilité, d'engagement communautaire, de santé mentale et d'équité peuvent être invitées aux réunions du comité de financement en tant que membres sans droit de vote par la présidence, ou peuvent être présentes à toute réunion du comité de financement avec des demandes pertinentes conformément à leur mandat, afin de consulter sur les demandes pertinentes.

### 10.8.2. Responsabilités des membres

Les membres généraux et les conseils qui composent le comité de financement sont responsables de :

- a. examiner et évaluer, conformément aux règlements internes des fonds stipulés, les demandes de financement attribuées par la présidence;
- b. examiner, évaluer et présenter un montant de financement final aux réunions régulières du comité de financement.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 10.8.3. Radiation des membres

Voici les critères de radiation des conseils :

- a. Il est à la discrétion de la présidence de révoquer une personne-conseil ou un membre en général du comité de financement si cette personne n'assiste pas à l'exigence minimale de quatre (4) réunions par mandat sans avis médical ou d'urgence valide.
- b. Le conseil législatif sera informé de la radiation de tout conseil du comité de financement et recommandera un remplaçant.
- c. S'il n'y a plus de conseils au sein du conseil législatif, les membres généraux occuperont les sièges de conseils qui ne peuvent pas être pourvus au sein du comité de financement.
- d. Les conseils ou les membres en général peuvent également être radiés pour avoir omis à plusieurs reprises de s'acquitter des responsabilités assignées, à la discrétion de la présidence.

### 10.8.4. Droits de vote

Les membres suivants sont consultés sur les demandes relevant de leur compétence :

- a. La vice-présidence (finance), la vice-présidence (vie étudiante), les personnes-conseils, le membre de la direction qui ne fait pas partie de l'exécutif et tous les membres généraux ont une (1) voix chacun.
- b. Si la vice-présidence (finance) ne peut pas assister à la réunion, ses droits de vote seront délégués à la commission au financement.
- c. Si la décision de vote reste partagée en présence de la vice-présidence (finance), la commission au financement sera considérée comme un (1) membre votant pour départager l'égalité.
- d. Si la décision de financement reste partagée en l'absence de la vice-présidence (finance), la demande de financement sera reportée à la prochaine réunion lors de laquelle la vice-présidence (finance) départagera l'égalité.

### 10.8.5. Ratification par le conseil législatif

Les demandes de financement approuvées par le comité de financement ne seront soumises au conseil législatif que pour ratification :

- a. si une demande approuvée par le comité de financement dépasse 15 % du fonds total disponible pour cette période; ou
- b. à la discrétion du comité de financement ou de la commission au financement



# 11. Comité du genre et à la sexualité

## 11.1. Supervision

Le comité du genre et à la sexualité sera un comité du conseil législatif.

## 11.2. Généralités

Le comité du genre et à la sexualité sera confronté aux inégalités historiques et actuelles à l'Université par le biais d'un plaidoyer institutionnel sur la gouvernance et les politiques, ainsi que d'un engagement actif et d'une éducation publique, d'une manière compatible avec les politiques pertinentes de l'Association.

### 11.2.1. Mandat

- a. Le comité du genre et à la sexualité servira de forum pour unir les représentations de chaque groupe et association de membres du corps étudiant queers.
- b. Le Comité du genre et à la sexualité favorisera une meilleure communication et collaboration entre ces groupes, afin de rationaliser leur travail et d'éviter les redondances.
- c. Le comité du genre et à la sexualité sera principalement chargé d'accroître la visibilité institutionnelle et de plaider en faveur d'une représentation et de services accrus pour les étudiants queers.
- d. Le comité du genre et à la sexualité créera un environnement sûr pour que les étudiants queers puissent exprimer leurs idées et leurs préoccupations concernant l'Association et l'Université.

## 11.3. Responsabilités

Le comité du genre et à la sexualité doit :

- a. favoriser une compréhension de l'équité queer en tant que processus actif par lequel les individus, les institutions et les cultures reconnaissent les préjugés et l'oppression historiques et actuels;
  - i. déconstruire ces préjugés et cette oppression;
  - ii. prendre des mesures proactives pour remettre en question les actions, les attitudes et les hypothèses qui contribuent à ces systèmes;
- b. conseiller l'AÉUM, ses organes directeurs et son personnel sur les questions relatives aux membres du corps étudiant queers;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- c. défendre et faire avancer les questions concernant les membres du corps étudiant queers sur le campus en :
  - i. connectant et facilitant la coopération entre l'Association, tous les membres du comité du genre et à la sexualité;
  - ii. sollicitant les commentaires des membres du corps étudiant concernant le rôle de l'Association dans l'amélioration de la vie étudiante queer à McGill;
  - iii. surveillant la conformité de l'Association à ses politiques et plans en matière de genre et de sexualité;
  - iv. identifiant et faisant des recommandations politiques et institutionnelles pour résoudre les problèmes plus larges affectant les communautés queers sur le campus, dans la communauté de Montréal et au Canada.
- d. identifier et fournir des conseils pour résoudre les problèmes des membres du corps étudiant queers au sein de l'AÉUM, sur le campus et dans la communauté du grand Montréal;
- e. examiner le mandat du comité du genre et à la sexualité et faire des recommandations à la fin de l'année.

## 11.4. Adhésion

Le Comité du genre et à la sexualité se compose des membres suivants :

- a. la commission au genre et à la sexualité (présidence du comité, sans droit de vote);
- b. la vice-présidence (affaires externes) (sans droit de vote);
- c. la vice-présidence (affaires universitaires, sans droit de vote);
- d. une (1) personne-conseil législative;
- e. au moins une (1) représentation de chaque groupe étudiant queer intéressé, tel que déterminé par la commission au genre et à la sexualité;
- f. pas moins de trois (3) membres généraux.

### 11.4.1. Modifications de l'adhésion

Le comité du genre et à la sexualité peut modifier sa composition à sa discrétion afin de remplir son mandat.

### 11.4.2. Directives de nomination pour les membres généraux

- a. Les groupes étudiants queers seront responsables de la sélection de leurs représentations selon leurs propres processus internes.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- b. Les membres généraux siégeront pour des mandats fixes d'un an, après quoi ils pourront être invités à conserver leur poste à la discrétion de la commission au genre et à la sexualité.
- c. Les membres auront la possibilité de postuler pour siéger au poste de commission au genre et à la sexualité au début du mandat d'automne.
- d. La commission au genre et à la sexualité sera chargée de nommer ces candidatures sur la base de critères fixés par le comité avant la fin du mandat d'hiver.

## 11.5. Réunions

Le comité du genre et à la sexualité se réunira toutes les deux semaines, à moins qu'une exception ne soit faite par la commission au genre et à la sexualité.

## 11.6. Quorum

Le quorum pour les réunions du comité du genre et à la sexualité sera une majorité simple des membres votants. Le quorum ne peut être atteint que si la vice-présidence (affaires externes), la vice-présidence (affaires universitaires) ou la commission au genre et à la sexualité sont présentes à la réunion.

**11.6.1.** Le quorum ne sera nécessaire que pour exercer les fonctions formelles de gouvernance du comité. Si le comité n'atteint pas le quorum, la commission au genre et à la sexualité peut choisir de tenir une réunion quand même.

## 11.7. Rapports

Le comité du genre et à la sexualité fera rapport au conseil législatif une fois par semestre.

# 12. Comité des affaires autochtones

## 12.1. Supervision

Le comité des affaires autochtones est un comité du conseil législatif.

## 12.2. Généralités

Le comité des affaires autochtones sera principalement chargé d'accroître la visibilité institutionnelle et de plaider en faveur d'une représentation et de services accrus pour les



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

membres du corps étudiant autochtones. Le comité des affaires autochtones créera un environnement sûr pour que les membres du corps étudiant autochtones puissent exprimer leurs idées et leurs préoccupations concernant l'Association et l'Université.

### 12.3. Responsabilités

Le comité des affaires autochtones doit :

- a. coordonner des événements et des programmes qui apportent une plus grande visibilité à la vie étudiante autochtone à McGill et aux questions autochtones;
- b. connecter et faciliter la coopération entre l'Association, tous les membres du groupe de travail sur les affaires autochtones (y compris, mais sans s'y limiter, la Maison des Premières Nations, l'Alliance des étudiants autochtones, l'Association du droit autochtone, le conseil en éducation autochtone);
- c. solliciter les commentaires des membres du corps étudiant concernant le rôle de l'Association dans l'amélioration de la vie étudiante autochtone à McGill;
- d. surveiller la conformité de l'Association à ses politiques et plans en ce qui concerne les affaires autochtones;
- e. identifier et faire des recommandations pour résoudre les problèmes plus larges touchant les communautés autochtones sur le campus, dans la communauté de Montréal et au Canada;
- f. coordonner la consultation continue entre l'Association et le Kanien'kehá:ka, y compris la consultation avec l'Aîné en résidence, ainsi qu'avec les détenteurs de savoir autochtone;
- g. examiner le mandat du comité des affaires autochtones et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 12.4. Adhésion

Le comité des affaires autochtones se compose de :

- a. la commission aux affaires autochtones (présidence du comité, le cas échéant);
- b. la vice-présidence (affaires externes);
- c. la vice-présidence (affaires universitaires) (sans droit de vote);
- d. une (1) personne-conseil;
- e. place réservée à au moins une (1) représentation de chaque groupe étudiant autochtone concerné, tel que déterminé par la commission aux affaires autochtones (externe);
- f. six (6) membres généraux;
- g. deux (2) membres du personnel de l'AÉUM (sans droit de vote).



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 12.5. Réunions

Les réunions auront lieu toutes les deux semaines et seront choisies à un moment qui permet aux membres de siéger aux réunions de l'Alliance des étudiants autochtones, aux réunions de l'American Indian Science and Engineering et d'être autorisés à participer à des programmes culturels tels que la danse traditionnelle, le tambour et le perlage offerts par la Maison des Premiers Peuples. La commission aux affaires autochtones sera également chargée de veiller à ce que des heures de réunion soient mises à la disposition des membres autochtones du comité pour qu'ils se réunissent séparément afin de créer un environnement confortable et sûr pour les membres du corps étudiant autochtones.

## 12.6. Quorum

Le quorum du comité des affaires autochtones est la majorité simple des membres votants. Les membres votants seront limités aux membres autochtones auto-identifiés pour le comité des affaires autochtones.

## 12.7. Rapports

Le comité des affaires autochtones fera rapport à l'avant-dernier conseil législatif de chaque semestre.

# 13. Comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque

## 13.1. Supervision

Le comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque est un comité du conseil législatif.

## 13.2. Généralités

Le comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque est responsable de l'allocation du fonds d'amélioration de la bibliothèque. Il fonctionne et est régi par les règlements internes de représentation et de plaidoyer.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 13.3. Responsabilités

Le comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque doit :

- a. déterminer l'allocation annuelle du fonds d'amélioration de la bibliothèque;
- b. consulter les membres du corps étudiant et les groupes étudiants sur leurs priorités concernant les bibliothèques;
- c. solliciter, faciliter et examiner les propositions d'utilisation du fonds d'amélioration de la bibliothèque des membres de l'Association et d'autres membres de la communauté universitaire;
- d. élaborer des propositions de projet pour les utilisations du fonds d'amélioration de la bibliothèque en fonction des priorités identifiées des membres de l'Association;
- e. s'assurer que le fonds est utilisé pour enrichir les ressources de la bibliothèque et non pour couvrir les coûts opérationnels réguliers;
- f. mener une campagne de renouvellement des frais lorsque les frais actuels d'amélioration de la bibliothèque expirent;
- g. examiner le mandat du comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 13.4. Adhésion

Le comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque se compose de :

- a. la commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque (présidence du comité);
- b. la vice-présidence (affaires universitaires);
- c. l'autre représentation de l'Association au comité sénatorial des bibliothèques;
- d. au moins quatre (4) membres généraux;
- e. une (1) personne-conseil;
- f. deux (2) membres du personnel de l'AÉUM (direction du bâtiment et responsable des communications, sans droit de vote).

### 13.5. Réunions

Le comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque se réunira au moins une fois par mois tout au long de l'année universitaire, à moins qu'une exception ne soit faite par les commissaires du fonds d'amélioration de la bibliothèque.

**13.5.1.** Les membres du comité recevront un calendrier provisoire lors de la première réunion.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 13.6. Quorum

Le quorum du comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque est la majorité simple des membres votants.

### 13.7. Rapports

La commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque doit présenter au conseil législatif au nom du comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque lors du dernier conseil législatif du semestre d'hiver, à moins que la vice-présidence (affaires universitaires) ne le demande.

### 13.8. Spécificités du comité

#### 13.8.1. Représentation des facultés

Le comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque vise à représenter les multiples facultés de McGill en cherchant à ce que pas plus de  $\frac{1}{3}$  des membres du comité proviennent de la même faculté, à moins qu'une exception ne soit faite par la commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque.

#### 13.8.2. Périodes d'attribution

Le comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque tiendra des périodes d'allocation, qui seront les suivantes :

- a. Automne;
- b. Hiver.

#### 13.8.3. Appel à candidatures

Le comité s'efforcera de prévoir 3 à 6 semaines entre le moment de l'appel à candidatures et la date limite de dépôt des candidatures.

#### 13.8.4. Radiation de membres

La commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque demandera à un membre du comité de démissionner du comité s'il a manqué trois réunions sans préavis. De plus, un membre peut être invité à quitter le comité s'il manque une réunion de répartition sans en informer à l'avance la commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

# 14. Comité de santé mentale

## 14.1. Supervision

Le comité de santé mentale est un comité du conseil législatif.

## 14.2. Généralités

Le comité de santé mentale servira d'organe représentatif pour tous les plaidoyers, événements et politiques en matière de santé mentale affiliés à l'Association.

### 14.2.1. Plan à long terme

Le comité de santé mentale est tenu de répondre aux attentes énoncées dans le plan triennal de santé mentale mis à jour, tel que créé par les commissions à la santé mentale 2018-2019.

## 14.3. Responsabilités

Le comité de santé mentale doit :

- a. coordonner les événements et les programmes pour la promotion et la déstigmatisation de la santé mentale sur le campus; y compris la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales au semestre d'automne et la Semaine de sensibilisation à la santé mentale au semestre d'hiver, ainsi que d'autres formes pertinentes de sensibilisation telles que les tables-kiosques;
- b. connecter et faciliter la coopération entre les groupes liés à la santé mentale sur le campus grâce à des réunions régulières qui comprennent la représentation des initiatives de santé mentale des membres du corps étudiant;
- c. solliciter les commentaires des membres du corps étudiant sur les services de santé mentale professionnels et gérés par des pairs sur le campus dans le but de documenter les tendances à long terme et de défendre les intérêts des membres du corps étudiant qui ont eu des expériences négatives avec les services disponibles, que ce soit dans le cadre des réunions du conseil consultatif ou sur une base ad hoc si nécessaire;
- d. surveiller la conformité de l'Association à ses politiques et plans en matière de santé mentale;
- e. identifier et faire des recommandations pour résoudre les problèmes plus larges affectant la santé mentale des membres du corps étudiant sur le campus;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- f. examiner le mandat du comité de santé mentale et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 14.4. Adhésion

Le comité de santé mentale est divisé en sous-comités de sensibilisation et de plaidoyer, dont la composition totale est la suivante :

- a. la ou les commissions à la santé mentale (présidence(s) du comité);
- b. la vice-présidence (vie étudiante);
- c. deux (2) personnes-conseils;
- d. quatre (4) représentations de chaque initiative pertinente en matière de santé mentale gérée par des membres du corps étudiant (choisis parmi les candidatures représentant le centre de soutien entre pairs, Nuit'Écoutons-McGill et le centre d'aide contre la violence sexuelle de l'AÉUM), tel que déterminé par la vice-présidence (vie étudiante);
- e. six (6) membres généraux;
- f. la direction des ressources humaines de l'AÉUM (sans droit de vote).

**14.4.1.** Les commissions à la santé mentale donneront la priorité aux candidatures marginalisées dans leur processus de sélection.

### 14.5. Réunions

Le comité de santé mentale se réunira deux fois par mois, les sous-comités de sensibilisation et de plaidoyer se réunissant en alternance, à moins qu'une exception ne soit faite par la ou les commissions à la santé mentale. Si un membre du comité manque deux réunions sans en aviser au préalable les présidences du comité, il sera démis de ses fonctions et remplacé. Le contenu précis des réunions sera décrit et déterminé par les points relatifs du plan triennal de santé mentale de l'AÉUM.

### 14.6. Quorum

Le quorum pour le comité de santé mentale est la majorité simple des membres votants.

### 14.7. Rapports

Le comité de santé mentale fera rapport à la troisième réunion du conseil législatif de chaque semestre.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 14.8. Spécificités du comité

### 14.8.1. Sous-comité de plaidoyer

Ce sous-comité du comité de santé mentale doit :

- a. être chargé de mobiliser les membres et l'administration pour faire de McGill un campus plus positif pour la santé mentale;
- b. recueillir les commentaires des membres du corps étudiant, mener des recherches et élaborer des propositions sur les moyens d'améliorer la santé mentale sur le campus.

### 14.8.2. Sous-comité de sensibilisation

Ce sous-comité du comité de santé mentale doit :

- a. être chargé de la programmation générale des événements sur le campus qui travaillent à la déstigmatisation des problèmes de santé mentale et à la promotion d'une santé mentale positive;
- b. produire au moins une ressource d'information pour une utilisation continue chaque année universitaire, ou mener des projets pour mettre à jour les ressources préexistantes créées par les comités de santé mentale précédents.

## 15. Comité des services

### 15.1. Supervision

Le comité des services est un comité du conseil législatif.

### 15.2. Généralités

Le comité des services sert d'organe consultatif pour l'amélioration des politiques liées aux services de l'Association. En outre, le comité des services servira de forum aux services de l'Association pour discuter des projets en cours et collaborer les uns avec les autres.

### 15.3. Fonctions

Le comité des services doit :



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- a. examiner et faire des recommandations à la vice-présidence (vie étudiante) sur les politiques liées aux services;
- b. examiner et faire des recommandations à la vice-présidence (finance) sur les politiques liées aux finances des services;
- c. examiner et faire des recommandations à la représentation des services sur les prochaines motions du conseil législatif;
- d. examiner le mandat du comité des services et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 15.4. Adhésion

Le comité des services se compose de :

- a. la représentation des services (présidence du comité, sans droit de vote);
- b. la vice-présidence (vie étudiante) (sans droit de vote);
- c. l'assistance administrative des services (sans droit de vote);
- d. un (1) membre exécutif de chaque service;
- e. la coordination des clubs et des services de l'AÉUM (sans droit de vote).

### 15.5. Réunions

Le comité des services se réunira une fois par mois. Les réunions supplémentaires sont à la discrétion de la présidence.

### 15.6. Quorum

Le quorum du comité des services est la majorité simple des membres votants.

### 15.7. Rapports

Le comité des services doit faire rapport au conseil législatif une fois par semestre sur le travail qu'il a effectué ou sur toute question en suspens.

## 16. comité d'évaluation des services

### 16.1. Supervision

Le comité d'évaluation des services est un comité du conseil législatif.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 16.2. Généralités

Le comité d'évaluation des services examinera chaque service une fois par année scolaire pour s'assurer qu'il répond à la définition et aux caractéristiques obligatoires d'un service telles qu'énoncées dans les règlements internes des groupes étudiants et pour s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins des membres du corps étudiant.

### 16.3. Responsabilités

Le comité d'évaluation des services doit :

- a. examiner et faire des recommandations sur l'approbation des demandes d'état de service;
- b. évaluer la moitié (1/2) de tous les services au cours de chaque semestre d'automne et d'hiver;
- c. communiquer le rapport d'examen de service aux services une fois complété ainsi qu'au corps étudiant;
- d. examiner et faire des recommandations pour l'approbation des modifications proposées aux constitutions des services;
- e. se conformer à toutes ses autres obligations telles qu'énoncées dans les règlements internes des groupes étudiants;
- f. examiner le mandat du comité d'évaluation des services et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 16.4. Adhésion

Le comité d'évaluation des services est composé de :

- a. la vice-présidence (vie étudiante);
- b. l'assistance administrative des services;
- c. la vice-présidence (finance);
- d. la représentation des services au conseil législatif;
- e. deux (2) personnes-conseils;
- f. deux (2) membres généraux;
- g. la coordination des clubs et des services de l'AÉUM (sans droit de vote).

### 16.5. Réunions

Toutes les réunions du comité d'évaluation des services se tiennent à huis clos, à moins que le comité ne décide par un vote des deux tiers (2/3) d'entrer en session publique. Le comité



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

d'évaluation des services se réunira toutes les deux semaines, à moins qu'une exception ne soit faite par la vice-présidence (vie étudiante).

### 16.6. Quorum.

Le quorum du comité d'évaluation des services est la majorité simple des membres votants.

### 16.7. Rapports

Le comité d'évaluation des services fera rapport à la dernière réunion du conseil législatif chaque semestre.

## 17. Comité de direction

### 17.1. Supervision

Le comité de direction est un comité du conseil législatif.

### 17.2. Généralités

Le comité de direction est responsable de toutes les questions relatives au fonctionnement et à la gestion des affaires au sein du conseil législatif.

### 17.3. Responsabilités

Le comité de direction doit :

- a. examiner le contenu et la constitutionnalité de toutes les résolutions avant qu'elles ne soient examinées par le conseil législatif, y compris les amendements proposés aux règlements internes;
- b. fixer l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil législatif;
- c. organiser et tenir à jour un calendrier annuel des activités;
- d. surveiller les délais et les voies d'approbation;
- e. fixer l'ordre du jour de toutes les assemblées générales;
- f. examiner le mandat du comité de direction et faire des recommandations à la fin de l'année.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 17.4. Adhésion

Le comité est composé de :

- a. la présidence (présidence du comité, sans droit de vote);
- b. la présidence de garde (sans droit de vote);
- c. la personne au parlementaire (sans droit de vote);
- d. la présidence;
- e. quatre (4) personnes-conseils, qui ne sont pas des directions.

### 17.5. Réunions

Le comité de direction se réunira la semaine des réunions du conseil législatif et des assemblées générales.

### 17.6. Quorum

Le quorum du comité de direction est la majorité simple des membres votants.

### 17.7. Rapports

Le comité de direction fera rapport à chaque conseil législatif.

### 17.8. Spécificités du comité

#### 17.8.1. Membres consultés

Le comité de direction peut avoir des sièges supplémentaires pour les membres dirigeants intéressés par le comité. Ces derniers agiront en tant que membres du comité sans droit de vote.

#### 17.8.2. Sous-comités

Le comité de direction peut, par sa propre résolution ou au moyen d'une résolution du conseil législatif, créer des sous-comités ad hoc qu'il juge opportuns. Ces sous-comités ad hoc fonctionneront selon le mandat du comité de direction, sauf que la composition avec droit de vote sera ouverte à toutes les personnes-conseils intéressées, jusqu'à un maximum de quatre (4) personnes-conseils supplémentaires.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 17.8.3. Sélection des conseils

Les personnes-conseils qui sont choisies par le conseil législatif pour siéger au comité de direction ne peuvent pas être membres du comité exécutif, à l'exception de la présidence. Le conseil législatif veille à ce que la sélection des conseils du comité soit diversifiée et inclusive, de manière à permettre aux membres de différentes circonscriptions de siéger au comité.

**17.8.3.1.** Pas plus de deux (2) conseils sont choisis pour siéger au comité dans la même circonscription.

## 18. Réseau de programmation de l'Association étudiante (SSPN)

### 18.1. Supervision

Le réseau de programmation de l'association étudiante est un comité du conseil législatif.

### 18.2. Généralités

Le réseau de programmation de l'association étudiante (SSPN) sert de principal comité consultatif pour la vice-présidence (affaires internes) sur l'organisation et l'exécution de tous les événements de l'Association.

### 18.3. Responsabilités

Le SSPN doit :

- a. fournir des conseils sur les événements établis des années précédentes et poursuivre les événements bien accueillis;
- b. planifier, à la discrétion de la vice-présidence (affaires internes), un certain nombre d'événements accessibles et sans consommation d'alcool au cours de l'année;
- c. fournir le personnel des assemblées générales;
- d. aider à d'autres programmes de l'Association en dehors de leur compétence normale, à la discrétion de la vice-présidence (affaires internes);
- e. créer une programmation nouvelle et innovante au service d'un corps étudiant diversifié;
- f. examiner et faire des recommandations au mandat du réseau de programmation de l'association étudiante à la fin de chaque année.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### 18.4. Adhésion

Le SSPN est composé de :

- a. la vice-présidence (affaires internes) (présidence);
- b. la coordination de la logistique interne (vice-présidence);
- c. deux (2) personnes-conseils;
- d. neuf (9) à onze (11) membres généraux;
- e. la coordination des événements de l'AÉUM (sans droit de vote);
- f. la commission à l'accessibilité de l'AÉUM (sans droit de vote).

### 18.5. Réunions

Le SSPN se réunira toutes les semaines, sauf exception faite par la vice-présidence (affaires internes).

### 18.6. Quorum

Le quorum du comité du SSPN est la majorité simple des membres votants.

### 18.7. Rapports

Le SSPN fera rapport deux fois par an au conseil législatif, lors de la première réunion du conseil en novembre et de la dernière réunion du conseil en mars.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 19. Comité de responsabilité

#### 19.1. Supervision

Le comité de responsabilité est un comité du conseil d'administration.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 19.2. Généralités

Le comité de responsabilité tiendra les membres dirigeants, les membres sénateurs, les membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif et les personnes-conseils responsables de leurs obligations et responsabilités en vertu de la constitution, des règlements internes, des politiques et des mandats officiels. Le comité de responsabilité doit se préoccuper de la façon dont les individus s'acquittent des mandats qui leur sont confiés pour l'accomplissement de la mission de l'Association, et non des questions relatives aux ressources humaines telles que les conflits sur le lieu de travail ou les actes de violence. Ces questions relèveront plutôt de la responsabilité du comité des ressources humaines et du département des ressources humaines.

## 19.3. Responsabilités

Le comité de responsabilité doit :

- a. faciliter la collecte de commentaires concernant les directions, les membres sénateurs, les membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif et le personnel permanent et étudiant, et les personnes-conseils sur une base continue tout au long de l'année et soulever ces préoccupations en privé avec les personnes concernées pour aborder les questions de responsabilité au fur et à mesure qu'elles se posent, en ce qui concerne l'exécution des responsabilités mandatées.
- b. consulter les représentations des clubs, des services, des associations de facultés et d'autres parties prenantes aux fins des évaluations de rendement, à l'exclusion des représentations en cours d'examen à ce moment-là;
- c. mener des examens annuels pour surveiller le respect global par les directions, les membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif, les membres sénateurs et les personnes-conseils de la constitution, des règlements internes et de leurs mandats respectifs, y compris, mais sans s'y limiter, la présence au conseil législatif, la présence et la participation aux travaux des comités et l'exécution d'autres activités assignées;
- d. informer les directions, les membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif, les membres sénateurs et les personnes-conseils lorsque leurs actions entrent en conflit ou violent la constitution, les règlements internes ou leurs mandats respectifs, et suggérer des solutions;
- e. recueillir les commentaires des membres et les transmettre à la ou aux personnes en question, au comité exécutif ou au conseil d'administration, selon le cas;
- f. préserver l'anonymat des personnes plaignantes à moins que celles-ci n'y renoncent;
- g. Si nécessaire, travailler avec le conseil d'administration ou le conseil législatif, selon le cas, pour s'assurer que des mesures correctives sont adoptées;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- h. présenter un rapport à la fin de chaque semestre au conseil législatif et au conseil d'administration sur le nombre de plaintes reçues et la manière dont elles ont été traitées;
- i. examiner le mandat du comité de responsabilité et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 19.4. Adhésion

Le comité est composé de :

- a. la présidence (vice-présidence du comité, sans droit de vote);
- b. la personne au parlementaire (vice-présidence du comité, sans droit de vote);
- c. le secrétariat général des affaires universitaires (sans droit de vote);
- d. la présidence de garde (sans droit de vote);
- e. deux (2) membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif;
- f. cinq (5) membres généraux, qui ne peuvent pas être des personnes-conseils ou des directions;
- g. la gestion de la gouvernance de l'AÉUM (sans droit de vote)

### 19.5. Réunions

Le comité de responsabilité se réunira toutes les deux semaines, à moins qu'une exception ne soit faite par la présidence ou la personne au parlementaire.

### 19.6. Quorum

Le quorum du comité de responsabilité est la majorité simple des membres votants.

### 19.7. Rapports

Le comité de responsabilité fera rapport à la dernière réunion du conseil législatif au cours des semestres d'automne et d'hiver. Le comité de responsabilité fera également rapport au premier conseil législatif du semestre d'hiver, pour présenter le rapport du sondage sur la responsabilité.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 19.8. Spécificités du comité

### 19.8.1. Recrutement

Le bureau de la gestion de la gouvernance est responsable des publicités pour les postes ouverts de membres généraux au plus tard après la deuxième semaine de septembre.

## 20. Comité de finance

### 20.1. Supervision

Le comité de finance est un comité du conseil d'administration.

### 20.2. Généralités

Le comité de finance assiste la vice-présidence (finance) dans les révisions budgétaires. En particulier, ce comité examinera les budgets des activités de programmation et des portefeuilles exécutifs. Le comité fera également des recommandations concernant la viabilité financière à long terme de l'Association, au besoin.

### 20.3. Responsabilités

Le comité est chargé de :

- a. examiner les budgets départementaux préparés par la vice-présidence (finance) ;
- b. identifier les domaines dans lesquels les revenus de l'Association pourraient être augmentés ou les dépenses pourraient être réduites et faire des recommandations à la vice-présidence (finance) en conséquence ;
- c. examiner les propositions du personnel, des commissions ou des membres dirigeants pour le financement d'événements ou de projets précis et faire des recommandations à la vice-présidence (finance) concernant ces propositions ;
- d. élaborer et réviser les plans financiers quinquennaux et décennaux de l'Association pour présentation au conseil législatif et au conseil d'administration ;
- e. effectuer un examen annuel du portefeuille d'investissement de l'Association pour s'assurer que les participations sont socialement responsables conformément aux définitions énoncées dans les règlements internes, les politiques, les plans et les



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- positions de l'Association et remettre ce rapport au conseil législatif en séance publique;
- f. en consultation avec les commissions, les membres de l'Association et les organes directeurs, recommander le désinvestissement des actifs du portefeuille d'investissement de l'Association qui ne sont pas considérés comme socialement responsables;
  - g. examiner le mandat du comité de finance et faire des recommandations à la fin de l'année.

## 20.4. Adhésion

Le comité de finance est composé de :

- a. la commission aux finances (présidence);
- b. la vice-présidence (finance);
- c. deux (2) membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif;
- d. quatre (4) personnes-conseils;
- e. trois (3) membres généraux;
- f. personne au contrôle de l'AÉUM (sans droit de vote).

## 20.5. Réunions

Le comité de finance se réunira au moins une fois par mois.

## 20.6. Quorum

Le quorum pour le comité de finance est une majorité simple.

## 20.7. Rapports

Le comité de finance fera rapport au conseil législatif lors de l'avant-dernière réunion du semestre d'hiver. Le comité de finance rendra compte au conseil d'administration au besoin, au moins deux fois par semestre.



## 21. Comité pour la politique sur la violence sexuelle et genrée

### 21.1. Supervision

Le comité pour la politique sur la violence sexuelle et genrée (PVSG) est un comité du conseil d'administration.

### 21.2. Généralités

La responsabilité principale du comité pour la PVSG est d'examiner les enquêtes des coordinations anti-violence (CAV) ou de personnes investigatrices de tierce partie telles que déterminées par la PVSG, et de déterminer les sanctions appropriées quand les plaintes sont justifiées.

### 21.3. Responsabilités

Le comité pour la PVSG doit :

- a. examiner les rapports d'enquête en tant que comité d'examen composé de trois des six membres du comité (il doit y avoir une représentation de chaque groupe énuméré en 20.5.);
- b. déterminer s'il existe suffisamment de preuves pour étayer une plainte selon laquelle un acte de violence sexuelle ou genrée s'est produit et les sanctions à imposer (conformément à la section 11.7 de la PVSG);
- c. déterminer et appliquer les sanctions de la PVSG aux individus, le cas échéant;
- d. examiner les appels des sanctions imposées en tant que comité d'appel qui sera composé des trois autres membres ne faisant pas partie du comité d'examen.

### 21.4. Confidentialité

Le comité pour la PVSG sera tenu à un niveau élevé de confidentialité. Les détails concernant des plaintes précises et les parties impliquées ne peuvent pas être partagés publiquement par les membres du comité. Le non-respect de cette attente entraînera la révocation du comité et, le cas échéant, sera signalé au conseil d'administration ou à la SACOMSS par les CAV.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 21.5. Adhésion

Le comité pour la PVSG est composé de :

- a. deux (2) membres du conseil d'administration, qui ne sont pas des dirigeants de l'AEUM, qui sont choisis par le conseil d'administration;
- b. deux (2) représentations qui sont des membres du personnel de SACOMSS, qui sont sélectionnés par les membres de SACOMSS;
- c. deux (2) membres étudiants de la communauté de l'AEUM, qui seront sélectionnés par les CAV à la suite du processus de candidature ouvert entamé avant l'assemblée générale d'automne;
- d. la direction des ressources humaines de l'AEUM (sans droit de vote).

## 21.6. Formation obligatoire

Les six (6) membres du comité pour la PVSG participeront à une formation sur la lutte contre l'oppression, la violence sexuelle et les réponses aux traumatismes, et la PVSG, organisée par les CAV en partenariat avec des groupes communautaires. Les membres du comité pour la PVSG peuvent se retirer des sections de la formation qu'ils ont déjà complétée dans d'autres contextes au cours de la dernière année, à la discrétion des CAV.

## 21.7. Réunions

Le comité pour la PVSG se réunira toutes les deux (2) semaines pour examiner les plaintes qui lui sont soumises. S'il n'y a pas de plaintes à examiner, la réunion sera annulée. Compte tenu de l'absence potentielle des membres du comité au cours de l'été, les réunions peuvent exceptionnellement avoir lieu en ligne.

## 21.8. Rapports

Un rapport annuel sera rédigé par les CAV à présenter au conseil législatif à la fin de l'année universitaire.

**21.8.1.** La Loi sur les corporations du Québec exige que tout membre du conseil d'administration ou de l'équipe de direction de l'AEUM soit révoqué par un vote à la majorité des deux tiers lors d'une réunion du conseil. Dans ce cas, les CAV informeront le conseil de la décision du comité pour la PVSG et leur demanderont de voter pour faire exécuter la décision. Cette réunion n'entraînera aucune discussion sur les détails d'un incident précis, l'identité d'une personne plaignante ou la légitimité d'un cas de violence sexuelle ou genrée. Le rôle du



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

conseil d'administration est de faire appliquer la décision qui a été prise par des représentations formées.

**21.8.2.** La Loi sur les corporations du Québec exige en outre que tout licenciement d'un membre dirigeant soit ratifié par l'assemblée générale de l'AÉUM. Dans ce cas, la personne que le conseil a voté pour être radiée sera suspendue et une assemblée générale d'urgence sera appelée. Dans ce cas, les CAV informeront l'assemblée générale de la décision du comité pour la PVSG et de la décision du conseil d'administration et demanderont à l'assemblée générale de voter pour faire exécuter la décision. Cette réunion n'entraînera aucune discussion sur les détails d'un incident précis, l'identité d'une personne plaignante ou la légitimité d'un cas de violence sexuelle ou genrée. Le rôle de l'assemblée générale est de faire appliquer la décision qui a été prise par des représentations formées.

## 22. Comité de réforme de la gouvernance

### 22.1. Supervision

Le comité de réforme de la gouvernance est un comité du conseil d'administration.

### 22.2. Généralités

Le comité de réforme de la gouvernance examinera les organes, systèmes et structures de gouvernance de l'Association en vue de les rendre représentatifs de notre mission. Le comité concevra un système qui est : (a) conforme au droit québécois et fédéral, (b) aussi démocratique et transparent que possible, (c) simple, accessible et facile à comprendre pour les membres. Le comité se penchera sur d'autres systèmes réussis et adaptera les éléments à notre contexte. Le comité visera également à éliminer les incohérences ou les procédures obsolètes qui existent dans nos pratiques de gouvernance et agira en tant que principal organe consultatif pour les politiques, les plans et les projets en cours d'élaboration.

### 22.3. Responsabilités

Le comité de réforme de la gouvernance doit :

- a. consulter un large éventail de parties prenantes afin d'examiner un système de gouvernance qui reflète le mieux les besoins, les priorités et les réalités des membres ;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- b. examiner les politiques et les plans actuels et arrivant à expiration de l'AEUM et proposer le renouvellement de ces documents, le cas échéant;
- c. examiner l'ensemble des documents constitutifs de l'AEUM pour trier les incohérences possibles ou les procédures obsolètes;
- d. simplifier et raccourcir les documents constitutifs lorsque cela est possible, en fonction des directives fournies;
- e. examiner et mettre à jour les guides actuels et d'autres ressources et développer de nouvelles ressources afin de rendre les systèmes de gouvernance de l'AEUM plus accessibles et plus faciles à comprendre;
- f. formuler des recommandations pour rationaliser les pratiques de gouvernance;
- g. recommander des pratiques et des systèmes à examiner à l'avenir;
- h. agir en tant que principal organe consultatif pour les politiques, les plans et les projets en cours d'élaboration;
- i. présenter un rapport au conseil législatif lors de l'avant-dernière réunion de l'année universitaire et au conseil d'administration au moins une fois par semestre.

## 22.4. Adhésion

Le comité de réforme de la gouvernance se compose de :

- a. la coordination des politiques et du plaidoyer (coprésidence, sans droit de vote);
- b. la présidence (coprésidence, sans droit de vote)
- c. deux (2) membres du comité exécutif, choisis par le comité exécutif;
- d. deux (2) membres du conseil législatif, choisis par le conseil législatif;
- e. deux (2) membres du conseil d'administration, choisis par le conseil d'administration;
- f. la commission à l'accessibilité;
- g. d'autres membres peuvent être consultés au besoin et comprendraient probablement : les commissions à l'équité, la commission aux affaires autochtones, les commissions à la durabilité, la commission à la santé mentale et d'autres membres du personnel et des comités au besoin.

## 22.5. Réunions

Le comité de réforme de la gouvernance se réunira au moins une fois par mois pendant l'année universitaire. Chaque mois, il s'informera des sujets suivants :

- a. meilleures pratiques;
- b. contexte particulier de McGill;
- c. si la politique suit les modèles actuels;
- d. l'accessibilité et la faisabilité de ses recommandations.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

**22.5.1.** Lorsque le comité a des questions sur des considérations juridiques ou souhaite organiser une consultation des parties prenantes, il le communiquera au comité de direction.

## 22.6. Engagement communautaire et collaboration structurelle

### 22.6.1. Engagement communautaire

Le comité organisera de nombreuses occasions d'engagement populaire à la fois en termes de forums en direct et de sondages et de soumissions en ligne anonymes ou de groupe sur des projets pertinents et applicables.

### 22.6.2. Collaboration structurelle

Le comité organisera une consultation des parties prenantes sur ses projets en cours et agira en tant qu'organe consultatif pour les politiques, les plans et les projets en cours d'élaboration. En outre, il élaborera, au moins une fois par an, un projet conjoint avec un autre comité, ou toute structure ou position de l'AÉUM. Coordonné par un sous-comité ad hoc composé de membres bénévoles du comité et de sa partie collaboratrice, le projet prendra la forme d'un rapport, d'une ressource ou d'une activité organisée conjointement par les deux entités et sera pertinent pour le mandat du comité et de sa partie collaboratrice.

## 22.7. Quorum

### 22.7.1. Comité

Le quorum pour le comité est atteint lorsque trois (3) de ses membres votants ou non-votants sont présents, y compris les coprésidences du comité.

## 22.8. Rapports

Le comité de réforme de la gouvernance fera rapport au conseil législatif lors de l'avant-dernière réunion de l'année universitaire. Le comité rendra compte au conseil d'administration au moins une fois par semestre.



## 23. Comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires

### 23.1. Supervision

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires est un comité du conseil d'administration.

### 23.2. Généralités

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires examinera le plan de santé et de soins dentaires et proposera des options pour améliorer le plan.

### 23.3. Fonctions

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires doit :

- a. examiner et évaluer la couverture fournie par le régime de soins de santé et de soins dentaires de l'AÉUM;
- b. examiner les données concernant l'utilisation du plan par les membres de l'AÉUM;
- c. approuver toute modification de la couverture fournie dans le régime de soins de santé et de soins dentaires actuel;
- d. recevoir et examiner le rapport annuel des réclamations de l'ASEQ;
- e. examiner le mandat du comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires et faire des recommandations à la fin de l'année.

### 23.4. Adhésion

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires est composé de :

- a. la vice-présidence (finance, coprésidence);
- b. la présidence (coprésidence);
- c. deux (2) membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif;
- d. la représentation en médecine du conseil législatif;
- e. la représentation en dentisterie du conseil législatif;
- f. la représentation des soins infirmiers du conseil législatif;
- g. la représentation de la physiothérapie et de l'ergothérapie du conseil législatif;
- h. trois (3) membres généraux;
- i. la commission à la santé mentale;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- j. la direction générale de l'AÉUM (sans droit de vote).

## 23.5. Réunions

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires se réunira une fois par mois. Les réunions supplémentaires sont à la discrétion des coprésidences.

## 23.6. Quorum

Le quorum du comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires est la majorité simple des membres votants.

## 23.7. Rapports

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires fera rapport au conseil législatif et au conseil d'administration en mars.

## 23.8. Spécificités du comité

### 23.8.1. Membres consultés

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires est encouragé à consulter la vice-présidence (vie étudiante) et les commissions à la santé mentale en ce qui concerne la couverture des ressources en santé mentale.

### 23.8.2. Modifications importantes du régime

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires présentera au conseil législatif toute modification importante apportée au régime de soins de santé et de soins dentaires. Les changements importants comprennent tout nouveau type de couverture ou tout changement important dans l'attribution de la couverture.

## 24. Comité des ressources humaines (RH)

### 24.1. Supervision

Le comité des ressources humaines (RH) est un comité du conseil d'administration.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 24.2. Généralités

Le comité des ressources humaines tiendra les supervisions responsables de leurs obligations et de leurs devoirs en vertu de la constitution, des règlements internes, des politiques, des contrats et des mandats formels.

## 24.3. Responsabilités

Le comité des ressources humaines doit :

- a. s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées en vertu de la politique des ressources humaines et de la politique sur les conflits d'intérêts;
- b. procéder à des évaluations de rendement et prendre en compte les plaintes des membres sollicitées lors des séances de consultation et celles soumises au département des ressources humaines, en préservant l'anonymat des personnes plaignantes à moins que ce droit ne soit renoncé par la personne plaignante, pour la gestion générale une fois par année universitaire. Le personnel supplémentaire peut être évalué, tel que déterminé par le conseil d'administration, bien que cela soit généralement limité au personnel du niveau de la direction qui ne fait pas partie de l'exécutif (y compris les directions) et aux autres supervisions;
- c. examiner et traiter toutes les plaintes du personnel concernant les directions, le personnel au niveau de la direction qui ne fait pas partie de l'exécutif et le conseil d'administration;
- d. consulter diverses parties prenantes à l'échelle de toute l'Association, y compris les directions, les membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif, le personnel, les personnes-conseils, les membres dirigeants de clubs, les membres dirigeants de services et d'autres personnes identifiées par le comité des ressources humaines aux fins des évaluations de rendement;
- e. examiner et faire des recommandations au mandat des ressources humaines et à la politique des ressources humaines à la fin de chaque année ou au besoin.

## 24.4. Adhésion

Le comité des ressources humaines est composé de :

- a. la direction des ressources humaines (présidence du comité, sans droit de vote sauf en cas d'égalité);
- b. la gestion des ressources humaines (sans droit de vote);
- c. trois (3) membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif;
- d. une (1) commission à l'équité.



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### **24.5. Réunion**

Le comité des ressources humaines se réunira toutes les deux semaines, à moins qu'une exception ne soit faite par la présidence du comité.

### **24.6. Quorum**

Le quorum du comité des ressources humaines est la majorité simple des membres votants.

### **24.7. Rapports**

Le comité des ressources humaines rend compte au conseil d'administration au moins une fois par mois.

### **24.8. Spécificités du comité**

23.8.1. Le comité ou la présidence ont la possibilité d'accueillir des invités, y compris des membres exécutifs ou du personnel, à une réunion donnée, à des fins de consultation.

## **25. Comité de nomination**

### **25.1. Supervision**

Le comité de nomination est un comité du conseil d'administration.

### **25.2. Généralités**

Le comité de nomination veille à ce que les postes du conseil d'administration et du conseil judiciaire soient adéquatement pourvus au cours de l'année universitaire.

### **25.3. Responsabilités**

Le comité de nomination doit :

- a. examiner les candidatures et sélectionner les personnes appropriées pour pourvoir les postes au sein du conseil judiciaire et du conseil d'administration;
- b. examiner le mandat du comité de nomination et faire des recommandations à la fin de l'année.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- c. passer en revue et faire des recommandations pour modifier les guides d'entrevue si nécessaire.

## 25.4. Adhésion

Le comité de nomination est composé de :

- a. la personne au parlementaire (présidence du comité, sans droit de vote);
- b. une (1) commission à l'équité (sans droit de vote), choisie au début de chaque cycle d'embauche;
- c. trois (3) membres de la direction qui ne font pas partie de l'exécutif;
- d. quatre (4) membres généraux;
- e. la gestion de la gouvernance de l'AÉUM (sans droit de vote).

## 25.5. Réunions

Le comité de nomination se réunit lorsqu'il est nécessaire de nommer une personne juge au conseil judiciaire, une direction ou une représentation internationale au conseil d'administration ou lorsque la personne au parlementaire le demande.

## 25.6. Quorum

Le quorum du comité de nomination est la majorité simple des membres votants.

## 25.7. Rapports

Le comité de nomination fera rapport au conseil d'administration avec un calendrier et un plan pour tous les cycles d'embauche à venir, et avec un rapport complet immédiatement après toute décision.

## 25.8. Spécificités du comité

### 25.8.1. Sélection pour les entrevues

Le comité de nomination examinera les candidatures pour sélectionner les personnes à interviewer. Les candidatures seront présélectionnées pour une entrevue à la majorité des voix lors d'une réunion du comité de nomination. Les demandes doivent être examinées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 25.8.2. Entrevues

Le comité de nomination interviewera les candidatures sélectionnées. Les entrevues peuvent être menées par téléconférence ou en personne. La commission à l'équité pour un cycle d'embauche donné ne peut pas mener ou noter des entrevues.

## 25.8.3. Sélection finale

Après les entrevues, le comité de nomination recommande la ou les candidatures pour ratification par le conseil d'administration. Toute décision de recommander une candidature au conseil d'administration pour ratification doit être confirmée par un vote majoritaire du comité.

## 25.8.4. Disponibilité des membres

Les membres du comité de nomination doivent être disponibles pour se réunir pendant une période de 12 mois.

25.8.4.1. **EXCEPTION** : La section 24.8.4 ne s'applique pas aux commissions à l'équité.

## 25.8.5. Participation par voie technique

Un membre du comité de nomination peut participer à une réunion du comité de nomination par des moyens techniques, tels qu'un téléphone ou une téléconférence. Dans ce cas, le membre est réputé avoir assisté à la réunion.

## 25.8.6. Représentation diversifiée

Le comité de nomination doit s'assurer qu'il y a une représentation diversifiée parmi les personnes nommées au conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, la diversité en termes de race, d'origine nationale ou ethnique, de religion, de sexe, de genre, d'âge, de handicap mental ou physique, de langue, d'orientation sexuelle ou de classe sociale. Le comité de nomination se réserve le droit d'entreprendre des efforts de sensibilisation supplémentaires si les candidatures reçues manquent de diversité.

## 25.8.7. Conflits d'intérêts

Les membres du comité de nomination sont tenus de divulguer les conflits d'intérêts entre eux et les candidatures à la présidence du comité avant la sélection des candidatures pour



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

l'entrevue. Les membres sont soumis à la politique de l'AEUM sur les conflits d'intérêts dans le but de définir un conflit d'intérêts.

25.8.7.1. Un membre ne peut pas voter sur les candidatures, la conduite ou le score des candidatures à l'entrevue lorsqu'un conflit d'intérêts impliquant le membre et la candidature existe.

### 25.8.8. Recrutement

Le bureau du gestionnaire de la gouvernance est responsable des offres d'emploi pour les postes de direction, de conseil judiciaire et de représentation des membres du corps étudiant internationaux, au besoin.

## 26. Comité de l'Association étudiante de l'Université McGill pour le maintien des opérations et l'avancement stratégique (SSAMMOSA)

### 26.1. Supervision

Le comité SSAMMOSA est un comité mixte du conseil d'administration et du conseil législatif.

### 26.2. Généralités

Le comité SSAMMOSA est chargé d'agir en tant que comité de mise en œuvre et de responsabilisation pour s'assurer que les objectifs du plan directeur de l'AEUM sont atteints et mis à jour sur une base annuelle. Ce comité sera également chargé de solliciter des commentaires et des suggestions pour le plan.

### 26.3. Responsabilités

Le comité SSAMMOSA doit :

- a. faire le suivi de l'avancement du plan directeur de l'AEUM;
- b. veiller à ce que les objectifs annuels soient atteints;
- c. fournir des mises à jour semestrielles au conseil législatif;
- d. fournir des mises à jour annuelles au conseil d'administration;



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

- e. fournir des mises à jour aux membres généraux à chaque assemblée générale ordinaire;
- f. consulter d'autres associations étudiantes canadiennes pour d'autres recommandations au plan;
- g. solliciter les commentaires et les suggestions des membres et du personnel à incorporer dans la prolongation d'un an, à la fin de chaque année universitaire;
- h. examiner et faire des recommandations au mandat du comité de SSAMMOSA à la fin de l'année universitaire.

## 26.4. Adhésion

Le comité SSAMMOSA est composé de :

- a. la présidence de l'AEUM (coprésidence, sans droit de vote)
- b. la direction générale (coprésidence, sans droit de vote);
- c. la vice-présidence (finance);
- d. un (1) membre exécutif supplémentaire de l'AEUM, tel que déterminé par le comité exécutif;
- e. un (1) membre de la direction qui ne fait pas partie de l'exécutif, tel que déterminé par le conseil d'administration;
- f. deux (2) membres supplémentaires du personnel à temps plein de l'AEUM;
  - i. une représentation du département de comptabilité et du département des opérations recommandées;
- g. trois (3) personnes-conseils;
- h. une (1) représentation des facultés;
- i. une (1) représentation non enseignante;
- j. une (1) personne-conseil supplémentaire, tel que déterminé par le conseil législatif;
- k. deux (2) représentations des clubs de l'AEUM;
- l. une (1) représentation des services de l'AEUM;
- m. trois (3) membres généraux;
- n. un (1) membre du caucus sénatorial.

### 26.4.1. Modifications de l'adhésion

Le comité SSAMMOSA peut modifier sa composition à sa discrétion afin de remplir son mandat.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 26.5. Réunions

Le comité SSAMMOSA se réunit mensuellement.

### 26.5.1. Assemblées extraordinaires

Des réunions ad hoc peuvent être programmées si nécessaire. Le comité recevra un préavis d'une semaine complète avant la convocation d'une réunion extraordinaire.

## 26.6. Quorum

Le quorum du comité SSAMMOSA est la majorité simple des membres votants.

## 26.7. Rapports

Le comité SSAMMOSA fournira une mise à jour au conseil législatif au moins trois (3) fois au cours d'une année universitaire.

- a. Semestre d'automne : Ce comité doit fournir une mise en œuvre d'un plan de travail semestriel au conseil législatif au cours des deux (2) premières réunions du semestre d'automne;
- b. Semestre d'hiver : Ce comité doit fournir une mise en œuvre d'un plan de travail semestriel au conseil législatif au cours des deux (2) premières réunions du semestre d'hiver.

**26.7.1.** Ce comité est chargé d'approuver une prolongation d'un an du plan au conseil législatif avant la dernière réunion du semestre d'hiver.

**26.7.2.** Ce comité fournira une mise à jour au conseil d'administration lors de sa dernière réunion de chaque année universitaire.

**26.7.3.** Le comité doit également présenter un rapport d'avancement aux membres à chaque assemblée générale ordinaire



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 26.8. Spécificités du comité

### 26.8.1. Recrutement

Le bureau de la gestion de la gouvernance est responsable des publicités pour les postes ouverts de membres généraux au plus tard après la deuxième semaine de septembre.

### 26.8.2. Modifications du plan directeur de l'AÉUM

Le comité peut recommander des modifications au plan existant, à approuver par le conseil législatif, si cela est jugé nécessaire.

### 26.8.3. Représentations des clubs et des services

Les deux (2) représentations des clubs seront nommées par le comité des clubs dans les deux (2) premières semaines du semestre d'automne.

La représentation des services doit être nommée par le comité des services dans les deux (2) premières semaines du semestre d'automne.

### 26.8.4. Postes vacants

Si un siège du comité devient vacant, le comité délibère pour choisir un membre remplaçant dans la circonscription respective.

## Groupes de travail (2023-2024)

## 27. Groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc

### 27.1. Supervision

Le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc sera un comité temporaire du conseil législatif pour l'année universitaire 2023-2024.



## Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

## Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

## 27.2. Généralités

Le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc vise à établir et à maintenir des relations communautaires avec des discussions participatives en cours afin de mettre à jour les engagements pris dans l'entente CARE obsolète entre McGill, l'AEUM et le comité des citoyens de Milton-Parc.

## 27.3. Mandat

- a. Examiner et réviser la relation actuelle entre l'AEUM et Milton-Parc;
  - i. Milton-Parc est défini comme la zone délimitée par les rues Université, Saint-Laurent et Sherbrooke et des Pins.
- b. Travailler à la création du **Plan d'action Milton-Parc**, un plan conçu pour mandater chaque partie à agir afin d'améliorer les relations de voisinage.

## 27.4. Adhésion

Le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc sera composé des membres suivants :

- a. la commission aux affaires communautaires;
- b. la vice-présidence (affaires externes);
- c. le doyen des étudiants de McGill;
- d. une représentation du comité citoyen de Milton Parc (CCMP);
- e. une représentation de la communauté Milton Parc (CMP);
- f. une représentation de Comm-Un (ou une représentation de la communauté non hébergée de Milton-Parc);
- g. un (1) à trois (3) membres généraux du corps étudiant;
- h. un (1) à trois (3) membres citoyens généraux de Milton-Parc;
- i. un (1) à trois (3) membres du corps professoral ou du personnel de McGill.

### 27.4.1. Modifications de l'adhésion

Le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc peut modifier sa composition à sa discrétion afin de remplir son mandat.

## 27.5. Réunions

Le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc se réunira tous les mois à moins qu'une exception ne soit faite par la commission aux affaires communautaires. Le comité recevra un préavis d'une semaine complète avant la convocation d'une réunion extraordinaire.



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600, rue McTavish, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 0G3

### **27.6. Quorum**

Le quorum pour le groupe de travail sera atteint s'il y a au moins un membre représentant l'AÉUM ou le corps étudiant, un membre qui réside (ce qui inclut la communauté non hébergée) à Milton-Parc et un membre qui travaille à l'Université McGill.

### **27.7. Rapports**

Le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc fera rapport au conseil législatif une fois par semestre au cours de l'année universitaire 2023-2024.